

COMMUNE DE BELLECOMBE EN BAUGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

DELIB25-OCT05 Délibération pour la vente de bois de chauffage en stères issus de la forêt communale

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le vingt-cinque septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Etaient présents :

Mmes et Mrs : Bruno LEJEAU, Séverine CHAT, Bénédicte BROUTIER, Éric DELHOMMEAU, Cyrille CAUSSE, François DUSSOLIER, Christian SION, Isabelle CHERUY, Franck HAUGOU, Raymond PRICAZ et Jérémie GUILLERMIN

Etaient absents :

Lauriane FOURNET qui donne pouvoir à Séverine CHAT,
Blandine AMBLARD qui donne pouvoir à Isabelle CHERUY,

Mmes Manon BLANCHIN et Céline TUTTINO.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. Cyrille CAUSSE est désigné et accepte cette fonction.

M. le Maire rappelle que la municipalité a fait exploiter une partie du bois de chauffage sur les parcelles de coupes d'affouage par un bûcheron. Il propose que ce bois de chauffage qui a été mis en stère de bois (55 stères), soit vendu à prix coutant, soit de 75,00 € le stère, aux habitants de la commune qui en ferai la demande. En cas de demandes supérieures à l'offre la commune répartira les stères de bois de manière équitable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et fixe le prix de vente du stère de bois à 75,00 €.

Vote : 0 contre 0 abstention 13 pour

Pour extrait certifié conforme,

Nombres de membres en exercice : 15

Présents : 11 Votants : 13

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Date de la convocation : 25/09/2025



Rendue exécutoire par envoi en préfecture le 09 10 2025